

**LA CONSEILLERE D'ETAT
PRESIDENTE DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL**

VU le code de justice administrative, en son article R. 226-6 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Madame Aline SIFFERT, attachée, est désignée pour assurer l'intérim de Madame Isabelle STOLL, greffière en chef.

Article 2 : En l'absence de Mme Aline SIFFERT, l'intérim de la greffière en chef est assuré par Mme Christel LORRAIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux intéressées et publiée sur le site internet de la cour.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2023

Pascale ROUSSELLE

